

Demande de permis



Exigences concernant les feux d'artifice à usage domestique

En vue d'assurer le déroulement sécuritaire de ces activités festives sur son territoire, la MRC de Montcalm désire informer les citoyens qui souhaitent réaliser des feux d'artifice sur un terrain privé qu'ils doivent préalablement et obligatoirement obtenir un permis auprès du Service de sécurité incendie.

Avant utilisation

- Demander un permis au Service de sécurité incendie de la MRC de Montcalm.
- Être âgé de 18 ans et plus pour acheter et déclencher les feux d'artifice.
- Acheter les pièces pyrotechniques le plus près de la date de l'événement et transporter dans le coffre de la voiture.
- Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé, dans un récipient verrouillé, hors de la portée des enfants.
- Choisir un espace d'au moins 30 m x 30 m.
- La zone de lancement doit se situer à minimum 15 mètres de toute maison, bâtiment, construction ou champ cultivé.
- En tout temps, respecter les instructions du fabricant pour chaque pièce utilisée.
- Planifier l'ordre des mises à feu avant de commencer.
- Enfouir à moitié dans le sol ou dans une boîte remplie de terre ou de sable les pièces d'artifice qui éclatent dans les airs.
- Garder à proximité un grand réservoir d'eau et/ou un boyau d'arrosage.
- Aviser sa compagnie d'assurance.

Pendant leur utilisation

- Ne pas consommer de l'alcool et ne pas fumer lors de l'utilisation des feux d'artifice.
- Tenir une distance minimale de 20 mètres entre les spectateurs et la zone de lancement.
- Tenir compte de la direction du vent. Ne jamais allumer des pièces pyrotechniques si le vent est à plus de 30km/h.
- Allumer les pièces pyrotechniques une à la fois. Ne pas allumer celles qui sont endommagées.
- Ne pas tenter de rallumer les feux d'artifices qui sont éteints. Il faut attendre 30 minutes avant de se débarrasser de ceux-ci dans un contenant d'eau et/ou ramasser ceux qui ont été utilisés ou défectueux.
- Laisser tremper les débris dans de l'eau, puis les jeter à la poubelle en les recouvrant de sable.
- Inspecter la zone de lancement et vérifier la zone de retombée afin de ramasser les objets comportant un risque d'incendie, les briquets, les allumettes, etc.